

J'ai été exposé à la rougeole : que faire ?

J'ai été en contact avec une personne
malade de la rougeole, même brièvement



Dans ma famille



Dans un lieu d'accueil collectif :
crèche, chez l'assistante maternelle, école



Sur mon lieu de travail :
bureau, cantine...

La rougeole est une maladie très contagieuse :
elle se transmet très facilement par l'air (postillons, toux, éternuements...)
à toutes les personnes non vaccinées et qui ne l'ont jamais eue.

Je suis né avant 1980

J'ai probablement
déjà eu la rougeole,
dans ce cas
je suis protégé

En cas de doute,
je consulte mon médecin
qui pourra me conseiller

Je suis né en 1980 ou après

Je consulte mon carnet de santé, pages vaccinations :

➤ J'ai reçu 2 doses de vaccin
contre la rougeole ou bien
je suis certain d'avoir eu la maladie

Je suis protégé

➤ J'ai reçu 1 dose de vaccin
contre la rougeole

Je consulte rapidement mon médecin
pour une 2^e dose idéalement dans
les 3 jours après l'exposition

➤ Je n'ai pas reçu de vaccin
contre la rougeole

Je consulte mon médecin
dans les 3 jours après l'exposition
pour mettre à jour mes vaccinations

➤ Je n'ai pas mon carnet de santé
➤ Je ne sais pas si j'ai déjà eu la rougeole

Je consulte mon médecin dans les 3 jours
pour qu'il me conseille et mette à jour
mes vaccinations si nécessaire

J'ai un enfant âgé de 6 à 12 mois

➤ Il existe des recommandations
spécifiques pour protéger mon enfant

Je consulte impérativement mon médecin
dans les 3 jours qui suivent l'exposition
pour que mon enfant reçoive une dose de vaccin
ou un traitement approprié

Je ne peux pas être vacciné contre la rougeole

➤ Les femmes enceintes, les nourrissons
de moins de 6 mois et certaines
personnes immunodéprimées
ne peuvent pas être vaccinées
contre la rougeole

Je consulte impérativement mon médecin
dans les 3 jours qui suivent l'exposition
pour mettre en place un traitement approprié
et éviter la survenue de la maladie